



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 12 mai 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2004-760 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 28 AVRIL 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 28 avril 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée.

**CE-2004-761 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 30 980,31 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 375 192,81 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 8 573,85 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 14 - 518 166,05 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 14 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	30 980,31 \$	26 au 30 avril 2004
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	375 192,81 \$	26 au 30 avril 2004
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	8 573,85 \$	26 au 30 avril 2004
Liste des embauches numéro 14	Embauches de personnel temporaire	518 166,05 \$	19 au 23 avril 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-762**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16 - 290 504,94 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 AVRIL 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-16, d'un montant total de 290 504,94 \$, pour la période du 22 au 28 avril 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-763**      **DEMANDE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DE PROCÉDER AU NOM DE LA VILLE À UN ACHAT REGROUPÉ - BÉTON BITUMINEUX - SOUMISSION 2004 SP 026**

**CONSIDÉRANT QUE** les prix payés par la Ville de Gatineau pour le béton bitumineux sont jusqu'à maintenant nettement supérieurs aux prix payés par les autres villes et le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de fournisseurs potentiels est limité compte tenu de la notion transport qui doit être considérée dans l'analyse des prix;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix offerts par les soumissionnaires à la Ville de Gatineau ont toujours progressé au fil des années;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire diminuer les prix payés pour le béton bitumineux.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau peut se prévaloir des dispositions législatives de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, relativement à un achat de groupe avec l'Union des municipalités du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité demande à l'Union des municipalités du Québec d'analyser la possibilité de procéder, au nom de la Ville de Gatineau et au nom des autres municipalités intéressées à un achat regroupé concernant le béton bitumineux pour l'année 2005 et les suivantes.

Adoptée.

**CE-2004-764**      **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'INCLURE LA VILLE COMME PARTENAIRE DANS LA NÉGOCIATION DU PRIX DU BÉTON BITUMINEUX - SOUMISSION - 2004 SP 026**

**CONSIDÉRANT QUE** les prix payés par la Ville de Gatineau pour le béton bitumineux sont jusqu'à maintenant nettement supérieurs aux prix payés par les autres villes et le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de fournisseurs potentiels est limité compte tenu de la notion transport qui doit être considérée dans l'analyse des prix;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix offerts par les soumissionnaires à la Ville de Gatineau ont toujours progressé au fil des années;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire diminuer les prix payés pour le béton bitumineux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité demande au ministère des Transports du Québec la possibilité de bénéficier des prix négociés par ce Ministère dès cette année et d'analyser la possibilité d'inclure la Ville de Gatineau comme partenaire dans la négociation du prix du béton bitumineux pour l'année 2005 et les suivantes.

Adoptée.

CE-2004-765

**ACCEPTER LE DON DE L'OEUVRE D'ART "REACHING" DU FONDS EN FIDUCIE LUCY-FARIS ET DONNER LE NOM DE LUCY FARIS À LA BIBLIOTHÈQUE D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** Lucy Faris (1855-1924) a mis sur pied un fonds permettant la création de la bibliothèque d'Aylmer en 1938;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs du fonds en fiducie Lucy-Faris ont proposé de nommer la bibliothèque située dans le secteur d'Aylmer la « Bibliothèque Lucy-Faris »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a accepté la recommandation du comité de toponymie pour procéder au changement de nom;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds en fiducie Lucy-Faris offre en don à la Ville une œuvre d'art originale créée par le sculpteur Rick Ritza de même qu'une plaque commémorative à être installées à la bibliothèque du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** le dévoilement officiel de l'œuvre et du nouveau nom de la bibliothèque aura lieu le 17 juin 2004 à la bibliothèque du secteur Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** selon la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, ce comité accepte de nommer la bibliothèque du secteur d'Aylmer la « Bibliothèque Lucy-Faris ». Ce comité accepte également le don de l'œuvre d'art « Reaching » du sculpteur Rick Ritza et de la plaque commémorative par le fonds en fiducie Lucy-Faris.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	60,86 \$	TPS à recevoir - ristourne
72251-493-46067	939,14 \$	Promotion biblio et lecture réceptions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-766

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 - 4 788,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 d'un montant total de 4 788,47 \$ pour la période du 27 au 30 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-767**

**SOUSSION - 2004 SP 012 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE BOURGET - SERVICE D'INGÉNIERIE - 86 882,69 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Bourget dans le secteur de Hull, pour la somme de 86 882,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 164-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30164-001	9 000,00 \$	Règlement d'emprunt – Travaux d'égout
06-30164-002	67 000,00 \$	Règlement d'emprunt - Travaux d'aqueduc
	5 595,33 \$	Règlement d'emprunt 164-1-2004 (à être approuvé)
04-13493	5 287,36 \$	TPS à recevoir – ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-768**

**SOUSSION - 2004 SI 071 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - TRAVAUX DE RÉPARATION DE COUPES D'ASPHALTE ET DE CORRECTION DE PAVAGE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 80 229,94 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2, pour effectuer des travaux de réparation de coupes d'asphalte et de correction de pavage dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 mars 2004, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<b>DESCRIPTION</b>	<b>UNITÉ DE MESURE</b>	<b>PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)</b>
Réparation des coupes d'asphalte avec 80 mm de béton bitumineux, 55 mm EB-14 + 25 mm EB-10C	Mètre carré	37,50 \$
Réparation des coupes d'asphalte avec 100 mm de béton bitumineux, 60 mm EB-14 + 40 mm EB-10S	Mètre carré	42,50 \$

Réparation des coupes d'asphalte avec 120 mm de béton bitumineux, 70 mm EB-20 + 50 mm EB-10S	Mètre carré	47,50 \$
Correction de pavage avec mélange EB-10C ou EB-10S	Tonne métrique	125,00 \$
Correction de coupes avec mélange EB-14	Tonne métrique	125,00 \$

#### TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OPTIONNELS

Coupe d'une profondeur de 80 mm	Mètre linéaire	2,00 \$
Coupe d'une profondeur de 100 mm	Mètre linéaire	2,25 \$
Coupe d'une profondeur de 125 mm	Mètre linéaire	2,50 \$
Réparation de sentier récréatif avec 50 mm de béton bitumineux, EB-10S	Mètre carré	15,00 \$
Scarification de pavage d'une profondeur de 50 mm	Mètre carré	3,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, réparation/infrastructure, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-769

#### SOUSSION - 2004 SP 076 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 143 634,76 \$

##### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de divers petits équipements, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 2 avril 2004, à savoir :

##### ANNEXE A – TONDEUSE INDUSTRIELLE À CYLINDRE MUNIE DE COUTEAUX À FLÉAU

Équipements Colpron Inc., 5, chemin Beauce, Ste-Martine, Québec, J0S 1V0 pour la fourniture d'une tondeuse industrielle à cylindre munie de couteaux à fléau incluant l'allocation d'échange d'une tondeuse de marque *Bush Hog*, au montant total net de 8 960,45 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

##### ANNEXE B – TONDEUSE INDUSTRIELLE DE FINITION À LAMES ROTATIVES

Reis Equipment Center, 2726, Carp Road, Ottawa, Ontario, K0A 1L0, pour la fourniture d'une tondeuse industrielle de finition à lames rotatives, au montant total de 7 412,21 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

##### ANNEXE C – TROIS TONDEUSES FRONTALES

Carrière et Poirier Equipment Ltd, 5024, chemin comté 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0 pour la fourniture de trois tondeuses frontales incluant l'allocation d'échange pour trois tondeuses, les options de cabine, balai, déflecteur, pesée et protecteurs, au montant total net de 80 805,06 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**ANNEXE D – SEMOIR À PELOUSE DE 60 POUCES**

Reis Equipment Center, 2726, Carp Road, Ottawa, Ontario, K0A 1L0, pour la fourniture d'un semoir à pelouse de 60 pouces, au montant total de 5 194,53 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**ANNEXE E – ÉPANDEUR À SURFACE DE QUATRES VERGES CUBE**

J.A. Williams Sales & Service, 813, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G5 pour la fourniture d'un épandeur à surface de quatre verges cube, au montant total de 22 806,74 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**ANNEXE F – BALAI ROTATIF DE 60 POUCES**

Équipements Colpron Inc., 5, chemin Beauce, Ste-Martine, Québec, J0S 1V0 pour la fourniture d'un balai rotatif de 60 pouces, au montant total de 10 887,12 \$ incluant les taxes et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

**ANNEXE G – AÉRATEUR DE PELOUSE DE 90 POUCES**

O.J. Compagnie Ltée, 294, rang St-Paul, Sherrington, Québec, J0L 2N0 pour la fourniture d'un aérateur de pelouse de 90 pouces, au montant total de 7 568,65 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant de 143 634,76 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30209-005	80 387,56 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
06-30209-018	4 878,41 \$	Achat de véhicules et équipements T.P (à être approuvé)
06-30209-019	21 418,81 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
06-30209-020	32 908,90 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)
04-13493	8 741,08 \$	TPS à recevoir – ristourne
01-74230	(4 700,00 \$)	Autres dispositions d'actifs
<b>TOTAL</b>	<b>1 43 634,76 \$</b>	

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-770**

**SOUSSION - 2004 SI 082 - CIMA+ S.E.N.C. - RÉHABILITATION D'AQUEDUC ET BOUCLAGE DU RÉSEAU - RUES GLENDALE, WILFRID-LAURIER ET BRIDGE - SERVICE D'INGÉNIERIE 55 212 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les relevés, la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Réhabilitation d'aqueduc et bouclage du réseau – Rues Glendale, Wilfrid-Laurier et Bridge – secteur de Buckingham », au montant total de 55 212 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après

évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Ce comité autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-009-46068	51 852 \$	Honoraires professionnels – Égout aqueduc pavage aqueduc - Rues Glendale et Impasse W-Laurier
04-13493	3 360 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40002-016	1 643 \$		Honoraires professionnels - Égout aqueduc pavage - Réseau routier
11-40002-006	4 037 \$		Honoraires professionnels – Égout aqueduc pavage - Égout - Collecteur Mondoux
11-40002-009		5 680 \$	Honoraires professionnels - Égout aqueduc pavage - Aqueduc – Rues Glendale et Impasse W-Laurier

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-771**

**SOUMISSION - 2004 SI 089 - GAUVREAU TOP SOIL (3757307 CANADA INC.) -  
FOURNITURE DE TERRE VÉGÉTALE - 38 820,93 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Gauvreau Top Soil (3757307 Canada Inc.), 930 chemin Vanier, Aylmer, Québec, J9H 5E1 pour la fourniture de terre végétale pour tout le territoire de la ville de Gatineau au prix unitaire de 11,25 \$ le m<sup>3</sup> excluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 20 avril 2004 et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 38 820,93 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des montants disponibles.

POSTE	DESCRIPTION
02-71440-628	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – produits d'horticulture
02-71420-628	Entretien des parcs et aménagement – produits d'horticulture
02-71430-628	Horticulture et arboriculture – produits d'horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-772 SOUSSION - 2004 SI 090 - ARROSAGE OUTAOUAIS LAWNCARE INC. - ÉPANDAGE D'ENGRAIS POUR DIVERS PARCS ET ÉDIFICES - SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN- 44 757,43 \$ POUR TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Arrosage Outaouais Lawncare, 11, Place de Templeton, Gatineau, Québec, J8P 7G7, pour l'épandage d'engrais dans divers parcs et espaces verts des secteurs de Masson-Angers et d'Aylmer pour une période de trois ans, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 avril 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2005 et 2006, soit respectivement 14 829,91 \$ et 15 632,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71440-521-46069	13 424,65 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes entr. Rép. – Infras.
04-13493	869,91 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-773 SOUSSION - 2004 SP 097 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2004 - SERVICE D'INGÉNIERIE – 153 492,53 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – contrôle des matériaux – réfection de chaussée 2004, aux prix unitaires apparaissant au tableau ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM--2003-160.

<b>ITEM</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>\$ / UNITÉ (excluant les taxes)</b>
<b>Équipement</b>		
Airmètre	HEURE	0,01 \$
Nucléodensimètre	HEURE	7,67 \$
<b>Analyses</b>		
Analyse complète	UNITÉ	140,00 \$
Analyse	UNITÉ	9,30 \$
Essai de résistance sur cylindre	UNITÉ	1,67 \$
Proctor modifié	UNITÉ	13,58 \$
<b>Personnel</b>		
Ingénieur sénior	HEURE	104,17 \$
Ingénieur	HEURE	70,83 \$
Ingénieur junior	HEURE	70,83 \$



Technicien sénior	HEURE	58,33 \$
Technicien	HEURE	50,00 \$
Technicien junior	HEURE	41,67 \$
Auxiliaire	HEURE	30,00 \$
Secrétaire	HEURE	30,00 \$
Déplacement de personnel	KILOMÈTRE	0,36 \$

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 201-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
06-30122-011	Règlement d'emprunt – réfection réseau routier – frais de laboratoire
06-30122-012	Règlement d'emprunt – Réfection réseau routier- Imprévus
06-30137-004	Règlement d'emprunt – Réfection de divers parcs – Aménagement stationnement Théâtre de l'Île
06-30137-009	Règlement d'emprunt – Réfection de divers parcs – Sentier rivière du Lièvre
06-30175-001	Règlement d'emprunt – Aménagement des pistes cyclables – Boulevard Maloney
06-30175-002	Règlement d'emprunt – Aménagement des pistes cyclables – Rue Jacques-Cartier
06-30201-004	Règlement d'emprunt – Réfection réseau routier – Réseau routier (à être approuvé)

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-774** **SOUMISSION - 2004 SP 095 - APA INC. EXPERTS-CONSEILS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DE HULL - LE PLATEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 118 935,85 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme APA Inc. Experts-conseils, 1910, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Pavage et éclairage des nouvelles rues - Secteur de Hull – Le Plateau. », au montant total de 118 935,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 avril 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30156-003-46070	7 345,70 \$	Pavage – Le Plateau phase 30
06-30167-010-46071	42 669,87 \$	Honoraires professionnels Service municipaux – Projet Le Plateau phases.25 & 28 - Honoraires professionnels
06-30143-004-46072	21 821,05 \$	Pavage - Le Plateau phase 15 – Rues Été & Hiver - Honoraires professionnels
06-30155-006-46073	9 722,25 \$	Pavage - Le Plateau phase 16 – Rue Grives & Cosmos - Honoraires professionnels
06-30178-004-46074	11 666,70 \$	Service municipaux – Projet Le Plateau Phase 11B - Honoraires professionnels
06-20075-005-46075	18 472,28 \$	Éclaire de rue-bordures-trottoirs -asphalte honoraires professionnels
04-13493	7 238,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-775**

**SOUSSION - 2003 SP 259 - LES ENTREPRISES BEAUDOIN ENR. - MISES AUX NORMES DES ISSUES À L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 299 369,90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 2414-9098 Québec Inc. FASLRS de Les Entreprises Beaudoin, 60, rue de Vernon, suite 200, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de mise aux normes des issues à l'aréna Robert-Guertin situé au 125, rue Carillon au montant total de 299 369,90 \$, incluant taxes le tout en conformité avec sa soumission en date du 18 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 202-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
06-30202-001	Futur règlement d'emprunt – Travaux de réfection Aréna Guertin	206 151,34 \$
06-27030-002	Règlement d'emprunt – Travaux Aréna Robert-Guertin – Remise aux normes des issues et gradins	35 000,00 \$
11-71017-009	Travaux correctifs des bâtiments municipaux – Aréna Guertin (portes d'issues)	40 000,00 \$
04-13493	TPS à recevoir - Ristourne	18 218,56 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27030-099	22 762,97 \$		Travaux aréna Robert Guertin – Frais de financement
06-27030-006	5 627,73 \$		Travaux aréna Robert Guertin - Honoraires professionnels
06-27030-005	28,53 \$		Travaux aréna Robert Guertin - Frais de laboratoires et géotechnique
06-27030-004	1 820,26 \$		Travaux aréna Robert Guertin – Contingences
06-27030-003	1 381,75 \$		Travaux aréna Robert Guertin – Utilités publiques
06-27030-001	3 378,76 \$		Travaux aréna Robert Guertin – Aménagement du stationnement
06-27030-002		35 000 \$	Travaux aréna Robert Guertin – Remise aux normes des issues et gradins

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-776**

**APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS S-094 ET M-093 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 22 709,76 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, mandatait la firme Filtrum inc. pour un montant de 8759 843,90 \$ incluant taxes pour la réalisation des travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA + s.e.n.c. a recommandé l'avis de changement numéro S-094 au montant de 20 130 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'un revêtement extérieur à la structure de chargement de la granule à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro M-093, représentant un crédit au montant de 386,67 \$ excluant les taxes pour la main-d'œuvre fournie par le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles à la firme Filtrum inc. pour l'enlèvement et l'installation de l'agitateur au digesteur anaérobie 2302;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Axor experts-conseils inc., Landry Gauthier et associés et CIMA + s.e.n.c. ont émis onze avis de changement à l'entrepreneur général Filtrum inc., le tout couvert par délégations de pouvoir pour un montant total de 93 144,10 \$ incluant les taxes :

Délégations de pouvoir	Montant de l'avis de changement incluant les taxes
30374	12 046,69 \$
30375	17 642,20 \$
30876	13 201,42 \$
31092	2 300,50 \$
31093	1 271,60 \$
31477	1 565,78 \$

31675	10 337,72 \$
31676	14 534,42 \$
31947	4 871,31 \$
31972	14 057,21 \$
32374	1 315,25 \$

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les avis de changement au contrat de la firme Filtrum inc. pour un montant de 93 144,10 \$ incluant les taxes et approuve les avis de changement numéros S-094 et M-093 pour un montant total de 22 709,76 \$ incluant les taxes à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 588 de l'ex-C.U.O., soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. par la résolution de l'ex-C.U.O. numéro 2001-393 pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-05880-001-46076	21 920,07 \$	Travaux de construction phase I usine épuration travaux de construction
04-13493	789,69 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-777**

### **SOUMISSION - 2004 SP 074 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'UN FOURGON CELLULAIRE ET DE CINQ MINI-FOURGONNETTES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN ET SERVICE DE POLICE - 161 016,59 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 29 mars 2004 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes :

#### **ANNEXE A – FOURGON CELLULAIRE**

Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture d'un fourgon cellulaire, au montant total de 32 970,76 \$ incluant les taxes.

#### **ANNEXES B ET C – MINI-FOURGONNETTES**

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec J8P 3W1, pour la fourniture de cinq mini-fourgonnettes dont trois seront équipées de l'option "grillage de sécurité", au montant total de 128 045,83 \$ incluant les taxes.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin au montant total de 161 016,59 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11-40008-002	Fonds de roulement – Acquisition de véhicules	30 964,28 \$
11-40008-004	Fonds de roulement – Acquisition de véhicules	23 914,57 \$
06-30209-001	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)	24 168,43 \$
06-30209-002	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)	24 168,43 \$
06-30209-003	Achat de véhicules et équipements T.P. (à être approuvé)	48 002,00 \$
04-13493	TPS à recevoir – Ristourne	9 798,88 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-778** **SOUSSION - 2004 SI 065 - MAXXAM ANALYTIQUE INC. / PSC SERVICES ANALYTIQUES - ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'EAU 2004 - SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 42 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes ci-dessous et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et aux soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 16 mars 2004 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour l'analyse d'échantillons d'eau 2004 selon les prix unitaires incluant les taxes à savoir :

**Maxxam Analytique Inc., 9420, Côte de Liesse, Lachine (Québec) H8T 1A1**

**Alternative 1**

Arsenic et sélénium	23 00 \$
Composés organiques volatils (domaine 140)	74,77 \$
Composés organiques volatils (annexe 1)	80,52 \$
Composés phéloniques	74,77 \$
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	74,77 \$
Hydrocarbures pétroliers C10 – C50	46,01 \$
Pesticides	586,63 \$
Trihalométhanes	51,76 \$
Uranium total	34,51 \$

**Alternative 2**

Regroupement 1 (eau souterraine et/ou lixiviat)	115,03 \$
Regroupement 2 (eau potable)	276,06 \$

**PSC Services Analytiques, 10390, Louis-H.-Lafontaine, Anjou (Québec) H1J 2T3**

**Alternative 1**

Carbone organique total	43,71 \$
Huiles et graisses totales	40,26 \$
Hydrocarbures pétroliers C10 – C50	46,01 \$

**Alternative 2**

Regroupement 1 (eau souterraine et/ou lixiviat)	115,03 \$
---	-----------

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-431	Aylmer - Usine d'eau potable - Services techniques
02-41213-431	Hull - Usine d'eau potable - Services techniques
02-41214-431	Gatineau - Usine d'eau potable - Services techniques
02-41215-431	Buckingham - Usine d'eau potable - Services techniques
02-45128-431	Usine de lixiviat – Site Cook - Services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-779** **SOUMISSION - 2004 SP 044 - 3916388 CANADA INC. (LES FERMES RENAUD) - COUPE D'HERBE DANS LES FOSSÉS - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE D'OPÉRATIONS DE TERRAIN - 86 323,96 \$ POUR TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 3916388 Canada Inc. (Les fermes Renaud), 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9J 2Y7 pour la coupe d'herbe dans les fossés – Secteur d'Aylmer au prix unitaire de .0453 \$ le mètre linéaire pour 2004, .0472 \$ le mètre linéaire pour 2005, et .0491 \$ le mètre linéaire pour 2006 excluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 27 616,35 \$ incluant les taxes pour la première année seront pris à même le poste budgétaire 02-41520-521-521 – Fossés urbains, entretien et réparation infrastructure jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 et 2006 les montants nécessaires à cette fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-780** **APPROBATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LANDRY GAUTHIER ET ASSOCIÉS - PHASE II DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau évalue à 25 000 \$ incluant les taxes, le montant pour les honoraires professionnels supplémentaires de la firme Landry Gauthier et associés reliés à la surveillance de la mise en service des deux premiers variateurs de vitesse dans les stations de pompage Champlain et Notre-Dame de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 25 000 \$ incluant les taxes à la firme Landry Gauthier et associés pour le mandat de surveillance et de mise en service des deux premiers variateurs de vitesse dans les stations de pompage Champlain et Notre-Dame dans le projet de la phase II des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 521,41 \$	TPS à recevoir ristourne
06-04880-004-46077	23 478,59 \$	Optimisation usine d'épuration - Contingences et imprévus

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-781\* SUBVENTION DE 6 000 \$ POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE « LA GATINERIE » - 32, RUE DE L'ACADIE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, adoptée le 10 février 2004 (CM-2004-159), prévoit une aide de 100 \$ par place créée pour la construction d'un tel bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande formulée par le CPE « La Gatinerie » est pour la construction d'un bâtiment d'une capacité de 60 places;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée sera par conséquent de 6 000 \$, laquelle sera versée à la fin des travaux de construction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accepter qu'une subvention de 6 000 \$ soit accordée pour la construction du CPE « La Gatinerie ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 6 000 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance « La Gatinerie », au nom de la responsable madame Charlotte Michaud, 200, rue de la Savane, local 201-A, Gatineau, Québec, J8T 1R3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	6 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-782\* SUBVENTION DE 8 000 \$ POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE « LA PLANÈTE DES ENFANTS » - 171, CHEMIN LE BAUDY-DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, adoptée le 10 février 2004 (CM-2004-159), prévoit une aide de 100 \$ par place créée pour la construction d'un tel bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande formulée par le CPE « La Planète des enfants » est pour la construction d'un bâtiment d'une capacité de 80 places;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention accordée sera par conséquent de 8 000 \$, laquelle sera versée à la fin des travaux de construction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accepter qu'une subvention de 8 000 \$ soit accordée pour la construction du CPE « La Planète des enfants ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 8 000 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance « La Planète des enfants », au nom de la responsable madame Brenda Fournier, 128-3, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11600-972	8 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-783**

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DANS LE BUT D'ALIÉNER LE LOT 1 371 199, DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ AU 776, CHEMIN DU SIXIÈME-RANG - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été formulée par monsieur Normand Dessureault afin d'aliéner le lot 1 371 199, du cadastre du Québec situé au 776, chemin du Sixième-Rang, et ce, pour un éleveur de chevaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation du lot 1 371 199 du cadastre du Québec est conforme aux règlements de zonage numéro 1005-99 et de lotissement numéro 1006-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande lors de sa séance du 5 avril 2004 et recommande de ne pas appuyer la requête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, refuse d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation du lot 1 371 199 du cadastre du Québec, situé au 776, chemin du Sixième-Rang.

Adoptée.

**CE-2004-784\***

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 102 902 À 3023753 CANADA INC. - 300 000 \$ - RUE A-GIBEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a approuvé le plan d'ensemble du secteur incluant partie du lot numéro 1 102 902 et d'accorder un droit de préemption au promoteur du développement du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** 3023753 Canada Inc. a offert d'acquérir ledit terrain à la valeur marchande établie par monsieur Michel Paquin évaluateur agréé en date du 9 février 2004 :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre une partie du lot numéro 1 102 902 montré au plan numéro 7241-01-01 à 3023753 Canada Inc. comportant 36 370 m<sup>2</sup> approximativement au prix de 300 000 \$ aux conditions de vente habituelles incluant un délai de signature exigible de 120 jours, un dépôt de 10 % du prix d'achat, un droit de rachat par la Ville à 90 % du prix de vente en cas de défaut de l'acheteur et une obligation pour celui-ci de réaliser 60 unités résidentielles avant le 20 octobre 2007.

La Ville est responsable de subdiviser le lot numéro 1 102 902 pour les fins de la présente vente et les frais de parc applicable au terrain vendu ont déjà été acquittés. L'acheteur aura droit de possession préalable sujet aux preuves d'assurances habituelles dès la levée de la condition (pollution) figurant à son offre d'achat (article 4). En cas de non-réalisation de la vente l'acheteur n'a droit à aucune compensation au dommage et doit enlever tout ouvrage si requis par la Ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

CE-2004-785

**SERVITUDE SUR LE LOT NUMÉRO 2 125 958 POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX - RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville de Gatineau d'accorder une servitude de drainage sur le lot numéro 2 125 958 en faveur du lot numéro 2 125 957 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à 2871238 Canada Inc. une servitude de drainage sur le lot numéro 2 125 958 au profit du lot numéro 2 125 957 pour le drainage des eaux de surface provenant dudit lot.

La servitude réelle et perpétuelle comporte l'obligation pour la Ville d'aménager à ses frais sur le lot numéro 2 125 957 un capteur d'eau dans un délai de 12 mois, dont le coût est estimé à 25 000 \$ approximativement.

Le tout est décrit au projet d'acte présenté par M<sup>e</sup> Bernard Laroche et annexé à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20370-001-46079	25 000 \$	Construction cratère à neige travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-786\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 1 090 070 - MODIFICATION DES CONDITIONS - MESSIEURS YVON SICARD ET JEAN-LUC JOLIVETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau par sa résolution numéro CM-2003-1125 acceptait la vente du lot numéro 1 090 070 et accordait à l'acheteur 120 jours pour faire l'examen des lieux pour défaut;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur a soumis dans le délai copie d'un rapport de la firme Fondex faisant état de la présence de remblai sur le site et une estimation du coût additionnel des fondations en raison de ce défaut au montant de 42 800 \$:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier les conditions de la vente du lot numéro 1 090 070 comme suit :

1. Le prix de vente est maintenu à 100 000 \$. L'acte de vente devra prévoir un solde de 26 800 \$ payable avant le 31 décembre 2004. Ce solde sera réduit du coût additionnel des fondations dûment reconnu par un expert et acceptable à la Ville.
2. La Ville pourra exiger la signature de l'acte de vente à intervenir entre messieurs Yvon Sicard et Jean-Luc Jolivette et la Ville dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de la présente par le conseil municipal.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les résolutions numéros CE-2003-1378 adoptée le 26 septembre 2003 et CM-2003-1125 adoptée le 14 octobre 2003 sont modifiées en conséquence.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-787\***

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-781 - CHANGEMENT DE L'ACQUÉREUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté, en vertu de la résolution numéro CM-2003-697 adoptée le 17 juin 2003, de vendre les immeubles suivants, soit les lots 14B-4, 14B-5 et partie du lot 14B, rang 5 du cadastre officiel du Canton de Hull à Capital Drywall Painting Inc;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Capital Drywall Painting Inc. a créé une compagnie soit «VERNON MINI STORAGE LTD/VERNON MINI-ENTREPÔTS LTEE » qui sera l'acquéreur des lots;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les résolutions numéros CE-2003-781 et CM-2003-697 pour remplacer l'acquéreur y mentionné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-781 adoptée le 28 mai 2003 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-697 adoptée le 17 juin 2003 afin de remplacer dans le titre et le dispositif de celle-ci, le nom « Capital Drywall Painting Inc. » par le nom :« VERNON MINI STORAGE LTD/VERNON MINI-ENTREPÔTS LTEE »

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

CE-2004-788\*

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2002-1024 - CHANGEMENT DE NUMÉRO DE LOTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté, en vertu de la résolution numéro CM-2002-675 adoptée le 20 août 2002, de céder une partie de lot ayant une superficie de 63,3 mètres carrés, à monsieur Richard Gauthier et à madame Francine Patry ou leurs ayants droit en échange de l'acquisition des parties de lots ayant une superficie de 63,3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots numéros 4A-105, 4A-22 et 5A-148, rang 7, au cadastre du Canton de Hull ont fait l'objet d'un plan de remplacement cadastral;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéros CE-2002-1024 et CM-2002-675 pour remplacer les numéros de lots :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2002-1024 adoptée le 14 août 2002 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2002-675 adoptée le 20 août 2002 comme suit :

1. par le remplacement du premier alinéa du résolu par le suivant :

« Ce comité recommande au conseil céder à monsieur Richard Gauthier et à madame Francine Patry ou leurs ayants droit le lot numéro 2 924 494 du cadastre du Québec, d'une superficie de 63,3 mètres carrés en échange de l'acquisition du lot numéro 2 924 495 du cadastre du Québec ayant une superficie de 63,3 mètres carrés. »

2. en enlevant complètement le deuxième alinéa du résolu.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

CE-2004-789

**MANDATER LA FIRME CGI, DIVISION GESTION DES FONCTIONS D'ASSURANCES, POUR PROCÉDER À L'ÉTUDE DE PROTECTION INCENDIE POUR LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU, RÉVISER LES COTES D'ASSURANCES ET RECOMMANDER LES OPTIMISATIONS POSSIBLES DES RESSOURCES POUR LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES - LOI 112**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux articles 8 et suivants de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, établir, en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les classements d'assurances des ex-Villes d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers sont périmés et ne reflètent pas la nouvelle organisation des services de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CGI, division gestion des fonctions d'assurance est la seule firme spécialisée dans ce domaine au Canada et identifiée comme telle dans la charte du projet du schéma de couverture de risques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confie à la firme spécialisée CGI, l'étude de protection incendie pour la nouvelle Ville de Gatineau concernant l'analyse de la protection, les classements d'assurances et l'optimisation des ressources.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22310-419-46080	135 544,36 \$	Schéma de couverture de risques autres prof - Adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
22310-132	569,36 \$		Schéma de couverture de risques - Temp./Blancs
22310-419		569,36 \$	Schéma de couverture de risques – Autres prof.- Adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-790** **SOUSSION - 2004 SI 113 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP INC. SECTION I- TUYAUX - 40 948,90 \$ ET BOIVIN & GAUVIN - SECTION II - LANCES - 16 333,55 \$ - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 57 282,45 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour l'achat de tuyaux et de lances pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 13 avril 2004 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes :

#### **SECTION I – TUYAUX**

Équipements incendie CMP Mayer Inc., 1390-O, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2 pour la fourniture de tuyaux au montant total de 40 948,90 \$ incluant les taxes :

#### **SECTION II – LANCES**

Boivin & Gauvin Inc., 1416, rue Père Chaumonot, L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 1P9 pour la fourniture de lances au montant total de 16 333,55 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02020-001-46081	53 796,45 \$	Achat de boyaux - achat de boyaux - secteur de Hull
04-13493	3 486,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-791** **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 505 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers Pierre Phillion, Richard Côté, Louise Poirier, Denise Laferrière et Simon Racine à participer à une activité au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais le 23 août 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 505 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, à l'attention de madame Ghislaine Mineault, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine – De Limbour subventions
11408-972	80 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	125 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions
11413-972	125 \$	Richard Côté – De Bellevue subventions
11407-972	125 \$	Pierre Philion – De St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-792** **SUBVENTION 200 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES C.H.S.L.D. VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2004 - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles C.H.S.L.D. Vigi de l'Outaouais inc., à l'attention de madame Lucille Richardson, présidente, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, dans le cadre de leur campagne de financement 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Yves Ducharme – Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-793** **AUTORISER M<sup>c</sup> YVES DUCHARME ET LOUISE POIRIER À ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise M<sup>c</sup> Yves Ducharme et madame Louise Poirier à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-11200 « Cabinet du maire » et 02-11100 « Conseil municipal » et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-794

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE  
AU PROFIT DE LA FONDATION CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE INC. LE 7  
JUIN 2004 - 240 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ - MADAME THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Marc Bureau, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale le 7 juin 2004 au profit de la Fondation Carrefour de la miséricorde.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Thérèse Cyr à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 290 \$ à l'ordre de la Fondation Carrefour de la miséricorde, à l'attention de madame Mariette Sigouin, 325, boulevard St-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - Des Riverains subventions
11414-972	55 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac Beauchamp subventions
11413-972	55 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	55 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	55 \$	Paul Morin - Des Promenades subventions
11405-972	20 \$	Marc Bureau - De Wright - Parc-De La Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

CE-2004-795

**SUBVENTION DE 2 500 \$ - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CÔTE  
D'AZUR - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR -  
SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de l'Association des propriétaires de Côte d'Azur, à l'attention de monsieur Alain Houde, président, 32, rue de Lenoir, Gatineau, Québec, J8T 8B2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête du quartier de Limbour qui aura lieu le 24 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	2 500 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-796**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club aquatique de Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Claude Villemare, président, 165, rue St-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à titre de subvention pour l'organisation du Festival d'été de natation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11413-972	100 \$	Richard Côté – De Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-797**      **PARTICIPATION DU CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB ST-RENÉ-GOUPIL, CONSEIL 10179 - 6 JUIN 2004 - 50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb St-René-Goupil, conseil 10179, qui aura lieu le 6 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-René Goupil, conseil 10179, à l'attention de monsieur Armand Delisle, 24, rue Trépanier, Gatineau, Québec, J8R 2H5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11413-972	50 \$	Richard Côté- De Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-798**      **SUBVENTION DE 300 \$ À ACTION-QUARTIERS CONCERNANT LE PROJET DE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE DANS LE SECTEUR SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à Action-Quartiers, à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170 rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour le projet de Coopérative jeunesse de service (C.J.S.) dans le secteur Saint-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	300 \$	Marc Bureau – De Wright-Parc-de-la Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-799**      **SUBVENTION DE 50 \$ - CLUB VÉLO PLAISIRS - COMMANDITE POUR L'ORGANISATION D'UN RALLYE À VÉLO - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Vélo Plaisir, à l'attention de monsieur Patrice Desjardins, C.P. 2163, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Z4, à titre de subvention pour l'organisation d'un rallye à vélo.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-800**      **PARTICIPATION DU CONSEILLER PIERRE PHILION - 60 \$ ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC, SECTION OUTAOUAIS ET SUBVENTION DE 25 \$ DU CONSEILLER SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Pierre Philion à participer à une activité le 15 mai 2004 au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec, section Outaouais et autorise le conseiller Simon Racine à donner une subvention de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, section Outaouais, à l'attention de madame Margot Lajeunesse, directrice régionale, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11407-972	60 \$	Pierre Philion – De St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.



**CE-2004-801**      **PARTICIPATION DU CONSEILLER PIERRE PHILION - 65 \$ À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 9 JUIN 2004 - SUBVENTION DE 50 \$ DE LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET SUBVENTION DE 50 \$ DE LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller Pierre Philion à participer à une activité le 9 juin 2004 au profit de l'Académie des retraités de l'Outaouais et autorise les conseillères Denise Laferrière et Louise Poirier à donner une subvention de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gaétan Nault, directeur, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	50 \$	Denise Laferrière- De Hull subventions
1407-972	65 \$	Pierre Philion – De St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-802**      **SUBVENTION DE 200 \$ AU CLUB DU BEL ÂGE CONCERNANT LES ACTIVITÉS 2004-2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club du Bel âge, à l'attention de madame Roxanne Harkins, présidente, 175, boulevard du Mont-Bleu, app. 802, Gatineau, Québec, J8Z 1K2, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2004-2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	200 \$	Pierre Philion – De St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-803**      **SUBVENTION DE 125 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL AUX GRIFFONS DU COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre du Collège de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Guy Arcand, entraîneur chef des Griffons, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour soutenir le programme féminin de soccer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De L'Orée Du Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – De Wright-Parc-de-la Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

\*\*\* **Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.**

**CE-2004-804 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR SERGE RIOPEL AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - CRT AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître – CRT au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Serge Riopel au poste de contremaître – CRT au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Riopel est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Riopel sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 Admin. – Traitement et gestion des matières résiduelles – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-805 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD CHARBONNEAU AU POSTE DE MAGASINIER - SECTEUR GATINEAU - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier, secteur Gatineau à la Division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Richard Charbonneau au poste de magasinier, secteur Gatineau à la Division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Richard Charbonneau est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Charbonneau sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Service des finances – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-806** **PERMANENCE DE MADAME JOSÉE LÉVESQUE AU POSTE DE COORDONNATEUR EN DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX AU SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Josée Lévesque a été nommée à l'essai pour une période de douze mois, par la résolution numéro CE-2003-746 adoptée par le comité exécutif le 21 mai 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lévesque est entrée en fonction le 22 mai 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Josée Lévesque au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement à compter du 22 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-807** **PERMANENCE DE MADAME GINETTE BARSALOU AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Barsalou a été mutée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1537 adoptée par le comité exécutif le 29 octobre 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 30 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Ginette Barsalou au poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 30 avril 2004.

Adoptée.

**CE-2004-808** **PERMANENCE DE MADAME CÉLINE PAQUETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE / ADMINISTRATION - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Céline Paquette a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1751 adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 4 décembre 2003 et aura complété sa période d'essai le 4 juin 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Céline Paquette au poste de secrétaire spécialisée / administration au Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 4 juin 2004.

Adoptée.

**CE-2004-809**

**MUTATION DE MADAME LISE BERTHIAUME AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été dûment autorisé à combler le poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 16 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Lise Berthiaume, au poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Lise Berthiaume sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lise Berthiaume sera celui de la classe III, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-810**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-265 - ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DOMINIQUE BOUFFARD AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Dominique Bouffard a agi à titre de pompier à long terme plus de 12 mois et que selon la convention collective de l'ex-Ville de Hull, il aurait atteint le nombre de mois requis afin d'obtenir le statut d'employé permanent;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans la résolution numéro CE-2004-265 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la modification suivante :

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2004-265 adoptée le 18 février 2004 afin d'accorder la permanence à M. Bouffard, rétroactivement au 19 février 2004.

Cette permanence au poste de pompier régulier est conditionnelle à ce que la période d'essai d'un an de monsieur Gary Barnes, chef aux opérations au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, prévue pour le 15 janvier 2005, soit complétée.

Adoptée.

**CE-2004-811** **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR YVES DUVAL, EMPLOYÉ COL BLEU DU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Duval, employé col bleu du Service de la gestion des édifices et de l'électricité a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 3 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2004 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service et du Module concernés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Yves Duval un congé sans solde pour la période du 3 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2004 inclusivement.

Adoptée.

**CE-2004-812\*** **MODIFICATIONS À L'ANNEXE "C" DE LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ALLOCATION AUTOMOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie nécessite de nombreux déplacements automobiles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste n'a pas été identifié à l'annexe « C » - Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe « C » - Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie avec une allocation automobile de 1 520 \$. Cette modification est accordée à compter du 17 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-813**      **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME GINETTE PHILION AU POSTE DE  
COMMIS SPÉCIALISÉ / PAYABLES AU SERVICE DES FINANCES - MODULE DE  
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été dûment autorisé à combler le poste de commis spécialisé / payables au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 223 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Ginette Philion, au poste de commis spécialisé / payables au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Ginette Philion est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ginette Philion sera celui de la classe 03, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-814**      **CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 101762**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101762 a présenté une réclamation à la CSST suite à un événement survenu le 25 août 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la CSST a admis la réclamation et verse des indemnités de remplacement du revenu (IRR) au salarié lesquelles sont imputées au dossier de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101762 a produit une fausse déclaration quant à ses limitations fonctionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les faits observés permettent de conclure qu'il exerce des activités incompatibles avec les limitations alléguées;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fausse déclaration entraîne des déboursés importants pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien de confiance est définitivement rompu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à procéder au congédiement de l'employé 101762 et à lui verser toutes sommes dues.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-815**      **SOUSSION - 2004 SI 073 - LE GROUPE 3-SOFT - ACHAT DU LOGICIEL WEBSSENSE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 90 868,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Le Groupe 3-Soft, 6400, boulevard Taschereau, suite 200, Brossard, Québec J4W 3J2 pour la fourniture du logiciel Websense au montant de 90 868,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds budgétaires nécessaires pour les années 2005 et 2006 afin de couvrir les dépenses qui seront amorties à raison de 28 446,23 \$ pour chacune des années citées précédemment.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-19100	56 892,44 \$	Dépenses payées d'avance
13430-514-46082	28 446,23 \$	Infocentre loc.- équip. Informatiques
04-13493	5 529,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-816**      **PROJET PILOTE - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION - BALISES DE RALENTISSEMENT TEMPORAIRE - DÉTERMINATION DES SITES D'IMPLANTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire améliorer la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire procéder à un projet pilote durant la saison estivale 2004 pour valider l'efficacité des balises de ralentissement temporaire dans chacun des districts de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers ont proposé au Service d'ingénierie des sites pouvant répondre à l'objectif de sécurité visé par la balise de ralentissement temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie a recommandé, en fonction des propositions formulées par les conseillers, un site par district pour l'implantation de balises de ralentissement temporaire dans le cadre du projet pilote 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les sites des balises de ralentissement temporaire dans le cadre du projet pilote de mesures de modération de la circulation, le tout conformément au tableau 1 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrain à procéder à l'installation des balises de ralentissement le tout selon les directives du Service d'ingénierie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31520-692-46083	34 000 \$	Signalisation équip. non-capitalisable

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11500-999	34 000 \$		Commissions du conseil – Autres
31520-692		34 000 \$	Signalisation - Équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-817**

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - 295, BOULEVARD MALONEY EST - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1005-99 ET DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 614-90**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 295, boulevard Maloney Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a obtenu un changement de zonage et une dérogation mineure pour permettre la vente au détail de véhicules usagés sur le site selon certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire occupe cet emplacement sans permis et en contravention du règlement de zonage tel qu'amendé;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs démarches ont été entreprises auprès du contrevenant afin qu'il corrige la situation et remplisse les conditions rattachées au changement de zonage et à la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune demande de permis n'a été faite et que les travaux exigés ne sont toujours pas réalisés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau ainsi que les conditions rattachées aux dérogations mineures pour l'immeuble situé au 295, boulevard Maloney Est.

Adoptée.

\*\*\*

**Monsieur le maire Yves Ducharme reprend son siège**

**CE-2004-818**

**AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU RELAIS DES JEUNES GATINOIS LE 17 MAI 2004 - 75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit du Relais des jeunes gatinois et l'Association Québec-France Outaouais le 17 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre du Relais des jeunes gatinois, à l'attention de monsieur Luc Gélinas, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A1.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2004.

Adoptée.

**CE-2004-819\*** **LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE - UNE OCCASION DE PARTAGE SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE MUNICIPALE - VILLE DE GATINEAU ET COMMUNAUTÉ URBAINE DE NIAMEY - AUGMENTATION DU BUDGET DÉPENSES ET REVENUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Communauté urbaine de Niamey conviennent d'une entente pour réaliser un projet de partage sur les pratiques de gouvernance municipale dans le cadre des Jeux de la francophonie de 2005 à Niamey;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts reliés à ce projet seront financés en totalité par l'Association internationale des municipalités francophones par l'intermédiaire de ses gouvernements participants et par la Fédération canadienne des municipalités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget de dépenses et de revenus d'un montant de 116 400 \$ pour réaliser un projet de partage sur les pratiques de gouvernance municipale avec la Communauté urbaine de Niamey dans le cadre des Jeux de la francophonie 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement de fonds suivant et à reconduire les soldes inutilisés du budget 2004 au budget 2005 pour la poursuite du projet.

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-47682	116 400 \$		Jeux de la francophonie 2005- Niamey
02-72198-312		116 400 \$	Jeux de la francophonie 2005- Niamey Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2004-820** **PARTICIPATION DU CONSEILLER ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA POLICE LE 14 MAI 2004 - 95 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller André Levac à participer à une activité spéciale organisée dans le cadre de la Semaine de la police le 14 mai 2004, au profit de l'Avenue des jeunes, l'Alternative Outaouais et Adojeune.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 95 \$ à l'ordre de TGBGP – Tournoi de golf-bénéfice de la police de Gatineau, à l'attention de monsieur Pierre Lanthier, 777, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6V1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	95 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2004.

Adoptée.

\*\*\* Mesdames les conseillères Jocelyne Houle et Louise Poirier quittent leur siège.

**CE-2004-821** ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AVENANT NUMÉRO 3 AUX CONTRATS - ED. BRUNET & ASSOCIÉS LIMITÉE, MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) LIMITÉE, MAÇONNERIE DESMARAIS ET BOURGOUIN SABLAGE AU JET INC.- 87 830,01 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, retenait pour compléter les travaux de construction de l'édifice Connor, phase I, dans leur discipline respective, les firmes suivantes :

Résolution	Date	Entrepreneur	Montant du contrat (incluant les taxes)
CE-2003-1777	3 décembre 2003	Ed. Brunet & Associés Limitée	363 479,00 \$
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Marois Électrique (1980)	331 615,92 \$
CE-2004-173	4 février 2004	Maçonnerie Desmarais	161 035,00 \$
CE 2004-311	25 février 2004	Bourgouin Sablage au jet Inc.	53 411,86 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Côté, Leahy, Architectes, responsable de l'architecture a émis trois avis de changement, et la firme Landry Gauthier et Associés Inc., responsable de la mécanique/électricité a émis deux avis de changements et que la Ville de Gatineau a émis un avis de changement le tout, couvert par délégations de pouvoir pour un montant total de 87 830,01 \$ incluant les taxes :

Délégation de pouvoir	Entrepreneur	Montant de l'avenant (incluant les taxes)
35221	Ed. Brunet & Associés Limitée	59 671,38 \$
34662 & 34897	Marois Électrique (1980)	10 129,44 \$
34774	Maçonnerie Desmarais	11 822,47 \$
34576 & 34793	Bourgouin Sablage au jet Inc.	6 206,72 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les sous-traitants se sont entendus avec les professionnels quant aux prix soumis pour chacun des changements proposés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les avenants aux contrats de Ed. Brunet et Associés Limitée pour un montant de 59 671,38 \$ incluant les taxes, de Marois Électrique (1980) pour un montant de 10 129,44 \$ incluant les taxes, de Maçonnerie Desmarais pour un montant de 11 822,47 \$ incluant les taxes, de Bourgouin Sablage au jet Inc. pour un montant de 6 206,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20330-010	26 445,00 \$	Aménagement Édifice Connor – phase sous-traitance après le 5 novembre 2003
06-20330-008	56 040,00 \$	Aménagement Édifice Connor – phase I travaux après le 5 novembre 2003
04-13493	5 345,01 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2004.

Adoptée.

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
Comité exécutif